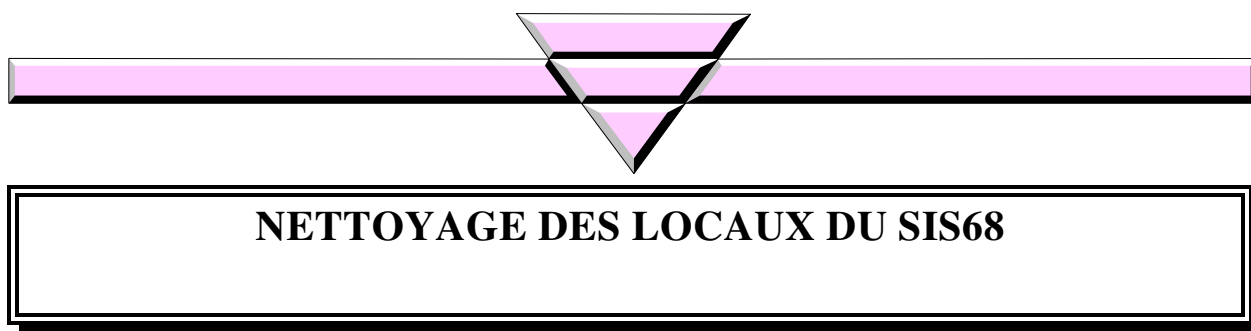




MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin
Groupement Appui Logistique et Technique
Service maintenance batimentaire
7 Avenue Joseph rey
68027 COLMAR Cedex
Tél: 03 89 30 18 00



Date et heure limites de réception des offres

Jeudi 22 octobre 2026 à 12h00

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation

LES OFFRES SERONT DEPOSÉES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SUR <https://alsacemarchespublics.eu>

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Services <u>Objet</u> : NETTOYAGE DES LOCAUX DU SIS68
	<u>Acheteur</u> : SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN 7 avenue Joseph Rey 68027 - Colmar
	Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché est divisé en 12 lots.
	Profil acheteur : https://www.alsacemarchespublics.eu/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Aucune négociation n'est prévue.
	La visite du site est obligatoire.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.2 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ET NOMENCLATURES	4
2.3 - VARIANTES ET OPTIONS	5
2.4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.5 - DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION	5
2.6 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	5
<u>ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 4 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	<u>7</u>
CRITERE 2 : TECHNIQUE	7
CRITERE 3 : QUALITE	7
CRITERE 4 : FORMATION	7
<u>ARTICLE 5 : CLAUSE SOCIALE</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX</u>	<u>9</u>

Article premier : Objet de la consultation

Le présent appel d'offre concerne **le nettoyage des locaux du SIS68.**

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

La présente consultation est un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles du code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2027 et reconductible tacitement trois fois un an.

Le SIS se réserve la possibilité de confier la réalisation de prestations similaires aux titulaires en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclatures

2.2.1 – Décomposition en tranches et lots

La présente consultation comporte 12 lots :

- lot n° 1 : Centre de Secours Principal de Mulhouse
- lot n° 2 : Centre de Secours d'Illzach
- lot n° 3 : Centre de Secours Principale de Saint Louis
- lot n° 4 : Centre de secours de Guebwiller
- lot n° 5 : Centre de Secours de Wittenheim
- lot n° 6 : Centre de Secours de Thann
- lot n° 7 : Centre de Secours de Cernay Wittelsheim + Plateau technique
- lot n° 8 : Plateforme logistique
- lot n° 9 : Compagnie 3
- lot n° 10 : Centre de Secours d'Altkirch
- lot n° 11 : Centre de Secours de Sainte Marie-aux-Mines
- lot n° 12 : Site de Colmar uniquement pour vitrerie

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C..

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.2.2 – Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire communs des marchés européens (CPV), par lot est la même pour les 12 lots, soit :

- 90911200 : service de nettoyage des bâtiments (tous les lots sauf lot 12)
- 90911300 : Service de nettoyage des vitres

2.3 - Variantes et Options

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Délai prévisionnel d'exécution

Voir CCTP.

2.6 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 20 jours et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 3 : Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article R2143-3 du code de la commande publique :

1. Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent).
2. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou DC2 le cas échéant pour justifier :
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (DC2 ou équivalent);
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (DC2 ou équivalent);
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L8221-1 à L8221-2, L8221-3 à L8221-5, L5221-8 à 8251-1, L8231-1, L8241-1 à L8241-2 du Code du Travail (DC2 ou équivalent)
 - d) Qu'il est en règle au regard des dispositions de l'article L 5212-1 à L5212-4, L5212-5 et L5212-9 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (DC2 ou équivalent)

e) Dans le cas où il emploie des salariés, que la réalisation du travail sera effectuée par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail

f) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le coordonnateur de la consultation constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC2)

4. Un extrait Kbis

Remarque : Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Il est à noter que conformément à l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats n'ont pas à fournir les documents qui peuvent être obtenus gratuitement en ligne à condition qu'ils fournissent les informations nécessaires à leur consultation.

Selon l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 en lieu et place des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra être obligatoirement rédigé en français

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

En cas de sous-traitance, si le candidat le souhaite, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

B) Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) – un par lot
- Un Bordereau des Prix unitaire par lot

- Le mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre
- Annexe reprise du personnel
- Le certificat de visite du lot concerné

Article 4 : Jugement des candidatures et des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 (candidature) R2152-1 et R2152-2 (examen des offres) et R2152-3 et R2152-7 2° du code de la commande publique et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants avec leur pondération :

- 1. Valeur technique (55%)**
- 2. Prix des prestations (35%)**
- 3. Critère environnemental (10%)**

PRIX DES PRESTATIONS

Note = 10 à l'offre la moins disante

Note = 0 à l'offre > ou = à 2 x l'offre la moins disante

Note = 20 - (10 / montant de l'offre la moins disante) x montant de l'offre

VALEUR TECHNIQUE

Critère 1 : Personnel

Nbr d'agent	Note = 0 si nbr le plus bas Note = 4 si nbr le plus haut
Durée par jour	Note = 4 x (nbr de l'offre - nbr le plus bas) / (nbr le plus haut - nbr le plus bas) Note = 0 si hre le plus bas Note = 16 si hre le plus haut Note = 16 x (hre de l'offre - hre le plus bas) / (hre le plus haut - hre le plus bas)

Critère 2 : Technique

Note de 0 à 5 pour le matériel

Note de 0 à 5 pour les produits

Critère 3 : Qualité

Fonction qualité : note = 1 si oui et 0 si non

Agrément qualité : note = 2 si oui et 0 si non

Assurance qualité : note = 2 si oui et documenté, 1 si oui mais pas bien documenté et 0 si non

Réclamation client : note de 4 à 0 selon justificatif

Contrôles internes : note = 3 si oui et justifié, 1 si oui mais pas bien justifié et 0 si non

Inspection avec client : note = 3 si oui et justifié, 1 si oui mais pas bien justifié et 0 si non

Critère 4 : Formation

Niveau de formation : note de 0 à 5 suivant justification

Ratio de formation : note = 0 si pas de justification ou ratio le plus bas

note = 0.5 à 4.5 si ratio intermédiaire

note = 5 si ratio le plus élevé

VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Critère : Prévention et sécurité

Règles d'identification des risques : note = 2,5 si bien justifié, de 0,5 à 2 si pas bien justifié et 0 si pas justifié

Information du personnel : note = 2,5 si bien justifié, de 0,5 à 2 si pas bien justifié et 0 si pas justifié

Règles d'identification des produits : note = 2,5 si bien justifié, de 0,5 à 2 si pas bien justifié et 0 si pas justifié

Avertissement des produits dangereux : note = 2,5 si bien justifié, de 0,5 à 2 si pas bien justifié et 0 si pas justifié

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats aux articles R 2143-3 et R 2143-4 du code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Dans l'hypothèse où le prestataire ne peut fournir ces documents dans ce délai, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation et la même demande de production de ces pièces sera adressée au second de la liste conformément au classement des offres opérées par la Commission d'appel d'offres (et ainsi de suite si tel était le cas en suivant l'ordre de la liste).

Article 5 : Clause sociale

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le SIS68 a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Le soumissionnaire indique à l'article 9 de l'acte d'engagement le nombre d'heures d'insertion sur lesquels il s'engage.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats doivent transmettre, par voie dématérialisée, leurs plis à l'adresse suivante : <http://alsacemarchespublics.eu>. Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, une demande par mail, par fax ou par écrit à :

1. Renseignements administratifs

Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin

7 Avenue Joseph Rey

68027 COLMAR Cedex

GMAF –Service de la commande publique

Mesdames NERONE ou RIESS

Tél 03 89 30 18 46 ou 35 – Mail : marches@sdis68.fr

2. Renseignements techniques

Monsieur Alain JENNY
7 Avenue Joseph Rey
68027 COLMAR Cedex
Service Infrastructures
Tél 03 89 30 18 78 – Mail : alain.jenny@sdis68.fr

Article 8 : Visite des lieux

Pour remettre son offre, le prestataire devra avoir effectué obligatoirement une visite des locaux , objets du marché. Le certificat de visite, joint au dossier de consultation, devra être remis au responsable du site pour apposition de son visa. –

Pour toute question concernant les visites, merci de vous adresser à Monsieur Alain JENNY – Tél 03 89 30 18 78

- Voici le tableau pour les visites des différents centres :

Centre	Date de la visite
CSP Mulhouse – 4 boulevard de la Marseillaise – 68055 Mulhouse	Jeudi 15 octobre 2026 à 8h30
CSR Illzach – 21 rue du maréchal de Lattre de Tassigny – 68110 Illzach	Jeudi 15 octobre 2026 à 11h00
CSP Saint Louis – 10 boulevard de l'Europe – 68300 Saint Louis	Lundi 12 octobre 2026 à 14h00
CSR Guebwiller – 31 rue du Maréchal Joffre – 68500 Guebwiller	Jeudi 8 octobre 2026 à 16h00
CSR Wittenheim – 45 rue du Vieil Armand – 68270 Wittenheim	Lundi 5 octobre 2026 à 14h00
CSR Thann – 8 rue du 7 août – 68800 Thann	Mercredi 7 octobre 2026 à 14h00
CSR Cernay / Wittelsheim – Plateau Technique 200 rue de Cernay – 68310 Wittelsheim	Mercredi 7 octobre 2026 à 15h30
Plateforme logistique – ZA de la passerelle – rue St Exupéry – 68190 Ensisheim	Lundi 5 octobre 2026 à 15h30
Compagnie 3 – 13bis rue du château – 68190 Ensisheim	Lundi 5 octobre 2026 à 16h00
CSR Altkirch – 10 rue Alfred Jédélé – 68130 Altkirch	Jeudi 15 octobre 2026 à 14h00
CSR de Sainte Marie-aux-Mines 32 rue Jean Jaurès – 68160 Sainte Marie-aux-Mines	Jeudi 8 octobre 2026 à 14h00
Site de Colmar – 7 avenue Joseph Rey – 68027 Colmar	Mercredi 14 octobre 2026 à 8h30